

**DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :****Mardi 11 avril 2017**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix-sept, le mardi onze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Francis KOCK, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Nadège DELPECH, Mélanie MAGNIER, Maggy PEZZINI, MM Francis KOCK, Serge BOULANGER, Bernard CARON, Francis DEMARQUE, Jean-Louis DUROS, Jean-Paul LEQUEUX, Jean-Pierre DURET, Frédéric NAVARRE et Jean-Jacques REMY.

**Absent :**

Elodie PEYOIS non excusée.

M. Jean-Louis DUROS a été nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

18h35 début du conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :****Vote du compte administratif :**

En l'absence du Maire qui ne doit pas assister au débat, Jean-Jacques REMY, 1<sup>er</sup> adjoint, , présente le compte administratif 2016 qui s'élève à + 165 816,84 €.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

**Affectation du résultat :**

Monsieur le Maire, Francis KOCK, propose l'affectation du résultat au budget 2017. Cette proposition est votée à l'unanimité.

**Vote des 3 taxes :**

Après avoir rappelé le contexte de nouvelle intercommunalité, et présenté l'opportunité qui s'offre au conseil de ne pas augmenter les taxes tout en préservant les ressources de la commune, Monsieur le Maire propose de porter le taux communal de la taxe d'habitation à 19,27% contre 21,03% en 2016. Combiné avec les taxes départementales et intercommunales, cela représente une baisse d'environ 1,7%. Convaincu par la démonstration, le conseil, à l'unanimité adopte les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19,27 %
- Taxe sur le foncier bâti : 15,05 %
- Taxe sur foncier non bâti : 45,61 %.

**Etat de la dette :**

La commune de Brancourt-en-Laonnois n'est endettée que sur 13 ans.

**Vote du budget 2017:**

Le budget, préparé au cours des deux conseils municipaux précédents est approuvé à l'unanimité.

**AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :****Etude sur le ralentissement :**

Les Brancourtois ayant exprimé leur volonté de ralentir la circulation aux entrées du village, la commune a chargé l'Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne (l'ADICA), d'une étude sur ce sujet. Il apparaît d'ores et déjà qu'il ne sera pas installé de "banquettes" sur la chaussée, ce type de ralentisseur n'étant pas adapté. Nous nous orientons donc vers des systèmes "d'écluses" aux trois entrées du village. Ces écluses peuvent être installées en décalé ou en vis-à-vis, cela ne pourra être déterminé qu'après étude des relevés topographiques et en fonction de la réglementation.

Monsieur le Maire a également confié à l'ADICA une étude sur la circulation, la signalisation et le stationnement.

**Subventions :**

Des demandes de subventions sont proposées au conseil :

- L'association sportive de Brancourt-en-Laonnois (ASBL). Monsieur le Maire présente le dossier de l'ASBL, ses réalisations 2016 et ses projets 2017. A l'unanimité, le conseil accorde une subvention de 1300 € ;
- AFSEP (sclérose en plaque). Le conseil n'accorde pas de subvention ;
- ALVA (association sportive de Coucy) Le conseil n'accorde pas de subvention

**Vigipirate :**

Par un courrier, la Préfecture rappelle que les préconisations de Vigipirate doivent s'appliquer les jours d'élections. Il est décidé d'installer un dispositif empêchant une voiture bélier d'accéder au parvis de la salle polyvalente et au bureau de vote.

**Elections :**

Pour les élections présidentielles, le bureau de vote sera ouvert jusqu'à 19h00. (contre 18h00 pour les scrutins habituels).

**Commission communale des impôts indirects :**

Une réunion de la CCID devra se réunir dans des délais très brefs.

**Modalité de cession d'une concession au cimetière :**

Interrogé le mois dernier, le percepteur confirme qu'il ne peut y avoir de cession de gré à gré d'une concession au cimetière. La commune rachète celle-ci au prix d'achat, mais doit la revendre au tarif actuel. Il n'est pas tenu compte du fait qu'un caveau soit installé ou pas.

**Nuisances sonores :**

Mr Jean-Louis DUROS donne lecture aux membres du conseil de l'arrêté de la préfecture de l'Aisne du 19 avril 2016 qui précise les horaires durant lesquels est autorisée l'utilisation de tondeuses ou autres engins bruyants par les particuliers :

- Du lundi au samedi inclus : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Il est rappelé que pour les professionnels (entreprises, employés communaux...) il est interdit d'occasionner des nuisances sonores entre 20h00 et 7h00 du matin et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Ces horaires seront rappelés dans le prochain *BRANCOURTOIS*.

**Epave automobile :**

Suite au dernier conseil, l'épave automobile abandonnée place Jules GATTERE a été signalée à la gendarmerie qui en a identifié le propriétaire.

**Cantine :**

Mr Jean-Louis DUROS annonce que le jeudi 6 avril dernier, une grève des chauffeurs livreurs de l'entreprise NewRest (ex Apetito) a amené les employés communaux à aller chercher eux-mêmes les 27 repas de la cantine.

**Secrétariat de Mairie :**

Mme Dorothée BOULARD, secrétaire de Mairie prévoyant un départ en disponibilité en fin d'année, Mr Jean-Jacques REMY explique au conseil comment son remplacement est à l'étude avec l'aide du centre de gestion de Chauny.

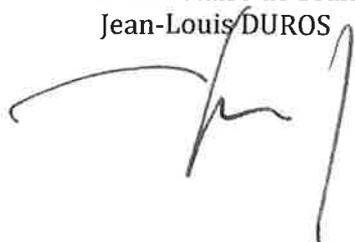
**Prochain conseil :**

La date du prochain conseil est fixée au mardi 9 mai 2017 à 18h30.

La séance est levée à 20h45

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de Séance  
Jean-Louis DUROS



Le Maire  
Francis KOCK

